

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-06-063

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 2

Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juillet deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260709-2026-06-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2026

Procurations :

GRANGE Jean-Luc, procuration à SEUX Christian
DESFOND Juliette, procuration à EBOLI Laure

Absent excusé :

Secrétaire : BESSON Hélène

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE MUSICAL DU HAUT PILAT POUR LES
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2026-2027**

Annule et remplace la délibération n° 2026-05-055 du 22 mai 2026

Madame la maire rappelle que lors de la réunion du 22 mai 2026, le conseil municipal avait décidé de renouveler la convention avec le Centre Musical du Haut-Pilat pour l'années scolaire 2026-2027 sur le même nombre d'heures que les années précédentes. Depuis la création du Centre Musical du Haut-Pilat, la collectivité finance l'éveil musical en milieu scolaire en rémunérant l'intervention d'un professeur. Or, suite à un recalcul nécessaire des coûts liés à cette prestation, une version modifiée de la convention avec un taux horaire revalorisé à 1 898 € est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition ;
- AUTORISE la maire à signer la convention.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 9 juillet 2026.

La Maire
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance
Hélène BESSON